



OBJECTIF(S)

- Avoir organiser les travaux dans les parties privatives à la demande d'un copropriétaire et gérer les travaux votés en AG qui impactent les parties privatives..

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Syndic, débutant, Assistant(e) de copropriété.

Prérequis : aucun.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 130 € HT

Non Adhérent FNAIM : 190 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

Bienvenue

+ présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I - LES TRAVAUX SOUMIS

À AUTORISATION PRÉALABLE

- Types de travaux
- Procédure... du projet à l'éventuelle modification du règlement de copropriété
- Recours éventuel au juge

II - LES RÈGLES EN PRÉSENCE DE TRAVAUX IRRÉGULIERS

- Actions à conduire
- Délais de prescription à respecter
- Cas pratiques

III. A - LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉS OU À MOBILITÉ RÉDUITE

Les travaux d'accessibilité aux personnes handicapés ou à mobilité réduite :

- Les travaux visés
- Les modalités
- Le pouvoir de l'assemblée
- Recours éventuel au juge

III. B - LES TRAVAUX DANS DES PARTIES COMMUNES IMPACTANT LES PARTIES PRIVATIVES

Les travaux dans les parties communes impactant les parties participatives

- Article 9 de la loi de 1965
- Cas pratiques : travaux d'isolation dans parties communes imposant des travaux privés (changement de fenêtres)

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap